

État des lieux de l'accueil parascolaire dans le canton du Valais- Synthèse des échanges

Dans le cadre de son état des lieux romand de l'accueil parascolaire, Pro Enfance a organisé une rencontre à Sierre le 20 mars 2024 dans les locaux de l'OrTra santé-social Valais. Une quinzaine de personnes se sont réunies, représentant services cantonaux et communaux valaisans, faitières et directions de structures ainsi que le domaine de la formation professionnelle. L'objectif était de questionner l'organisation des prestations de l'accueil parascolaire et leur financement, la définition et le champ d'action du domaine, les défis et enjeux auxquels il est exposé, et les aspects socio-éducatifs spécifiques.

L'état des lieux de l'accueil parascolaire romand se déroule de 2022 à 2025. La démarche inclut l'accueil parascolaire en milieu collectif et l'accueil familial de jour (AFJ). Il soutient la construction d'une vision fédératrice du secteur parascolaire, permet de documenter et rendre visibles les pratiques, d'apporter des réponses spécifiques et de mettre en réseau les acteur-trices afin de renforcer l'expertise et l'action du domaine. Une rencontre similaire se déroule dans chaque canton romand. La diffusion des conclusions de l'état des lieux est prévue en 2025, avec un focus destiné aux professionnel·les de l'accueil de l'enfance et aux décideurs·euses.

Cet état des lieux permet aussi de renforcer sur le plan national la prise en compte des aspects spécifiques à l'accueil parascolaire de l'ensemble des régions linguistiques. En effet, Pro Enfance travaille en parallèle avec l'association Alliance Enfance qui traite la problématique dans les cantons germanophones, et qui entend définir conjointement les spécificités romandes avec les enjeux nationaux.

Le présent document est une synthèse des échanges qui se sont déroulés le 20 mars 2024. L'OrTra santé-social Valais, le Service cantonal de la jeunesse et l'Association sédunoise des lieux d'accueil sont ici vivement remerciés pour leur soutien à cet événement, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à son bon déroulement.

Synthèse des échanges

1. Missions socioéducatives de l'accueil parascolaire

1.1. Prestations

- L'accueil parascolaire doit permettre la mise en sécurité des enfants et la conciliation vie privée - vie professionnelle de manière harmonieuse tout en soutenant la socialisation des enfants. Il doit être ouvert à toutes et tous et répondre aux enfants ayant des besoins plus spécifiques. Pour cela, l'accueil parascolaire doit offrir des prestations socioéducatives et des prises en charge pédagogiques et éducatives de qualité, grâce notamment à un accompagnement professionnalisé. Des activités telles que l'éveil à l'éco-citoyenneté et le vivre ensemble doivent être proposées. Les enfants doivent pouvoir réaliser leurs tâches scolaires et accéder à des repas sains et équilibrés ainsi qu'à des espaces extérieurs.

- Une réflexion sur l'ouverture pendant les congés et les vacances doit être menée. La collaboration avec d'autres institutions telles que le Passeport Vacances pourrait par exemple être envisagée afin de faciliter la conciliation vie privée - vie professionnelle.
- La taille des salles et des groupes devrait être adaptée. La question des espaces à disposition et de l'organisation des repas de midi est thématiquée comme problématique.
- Dans l'idéal, il faudrait pouvoir répondre à la demande en ayant une place de qualité à proposer à tous les enfants. L'intérêt de pouvoir offrir la gratuité de la prestation aux parents est débattue. La mise en œuvre de l'école à journée continue est discutée. Cela pourrait apporter une plus-value et simplifier certaines coopérations.

1.2. Collaborations avec le réseau

- Si la collaboration entre l'école, les parents et les accueils parascolaires et la transmission des informations d'enclassement sont jugées de manière générale comme adéquates, il est souligné que ces aspects peuvent varier selon les directions d'école. Des modèles tels que développés à Brig, Savièse et Orsières sont mis en avant pour exemplifier la facilitation des collaborations entre les structures d'accueil de l'enfance et les directions d'école. Dans ces communes, un site géré par l'administration scolaire regroupe les inscriptions et les informations relatives à l'école, le préscolaire et le parascolaire. L'exemple du Val de Bagnes est mis en exergue comme une pratique intéressante, avec une médiation par les pairs. Cela pose néanmoins la question de savoir comment communiquer et collaborer entre partenaires en respectant la protection des données. La création d'un seul dicastère pour l'école et le parascolaire pourrait résoudre le problème. Dans tous les cas, les collaborations interdépartementales sont à inscrire dans la loi, afin de valoriser, mutualiser et automatiser les collaborations.
- Le domaine de l'enfance manque encore de légitimité et de reconnaissance suffisante de la part des professionnel·les partenaires, notamment dans le cadre des réseaux autour de l'enfant. Il s'agirait par exemple de prendre en considération systématiquement les observations des professionnel·les de l'enfance. Pour cela, le renforcement des liens entre les milieux de la formation (par exemple la HEP, HETS-VS, OrTra) permettrait à plus long terme de renforcer les collaborations entre corps de métiers. Cela participerait également à faire reconnaître les métiers de l'enfance.
- Les liens avec les associations multiculturelles pourraient être renforcés.

1.3. Accueil des enfants à besoins particuliers

- Les équipes ont d'avantage besoin de ressources financières et de personnel qualifié pour accompagner les enfants à besoins particuliers. Si les financements prévus par la loi permettent de bénéficier de soutiens sporadiques, des difficultés d'ordre organisationnel complexifient leur mise en œuvre. Trouver des personnes prêtes à travailler à un faible pourcentage réparti sur la semaine constitue un défi (par exemple 25% sur 4 jours). De plus, les pratiques varient selon les situations et les régions. Ainsi, ce sont parfois des enseignant·es spécialisés qui accompagnent l'enfant et parfois du personnel supplémentaire engagé par les accueils parascolaires.
- Idéalement, il faudrait que le coût d'investissement du personnel supplémentaire soit pris en charge par une source autre que les communes.
- Il serait bénéfique de pouvoir proposer des places pour les parents qui ne travaillent pas.

2. Profils et degré de formation des professionnel·les

2.1. Types de profils

- Le quotas de deux tiers de personnes formées au minimum semble adéquat, même si dans l'idéal les directions souhaiteraient qu'il soit de 100%. Une partie des directions mentionne engager uniquement des auxiliaires ayant des projets de formation. Enfin, si dans la partie romande du canton des profils du type « éducteur·trice spécialisé » ou « animateur·trice » sont présents dans

les équipes éducatives, elles sont principalement composées de personnes titulaires d'un CFC d'assistant-e socio-éducatif (ASE) dans la partie germanophone du canton.

- Il ressort des échanges que la mixité et la pluralité de profils professionnels (animateur-trices, éducateur-trices, ASE) sont nécessaires. Cette perspective autorise un champ de compétence et de réflexion transversal. Il s'agit également d'identifier les missions de l'accueil parascolaire, qui ont une incidence sur le type de profils nécessaires à leur mise en œuvre. Connaître ces aspects permet de spécifier le type de profil recherché lors de recrutement selon les besoins de l'équipe éducative.
- Il est nécessaire que les équipes éducatives soient en mesure de gérer les dynamiques spécifiques à l'accueil parascolaire, qui peuvent parfois davantage relever de l'animation de groupe de jeunes.

2.2. Enjeux de Formation

- La formation d'éducateur-trice ES se concentre dans une moindre mesure sur la tranche d'âge 6-12 ans et gagnerait à être renforcée afin que les professionnel-les aient plus d'outils pour la prise en charge des préadolescent-es.
- La formation de base devrait aussi être développée pour renforcer les compétences propres à l'accompagnement des enfants allophones ou en situation de handicap ainsi que leurs familles.
- Il est important de former suffisamment de personnes pour assurer la relève. La question du recrutement de profils formés au niveau ES est parfois complexe. Il semblerait que les jeunes provenant de l'école de culture générale tendent à privilégier davantage la voie pédagogique au détriment de celle de l'éducation de l'enfance. Renforcer la cohérence et palier à la pénurie de professionnel-les ES, exige une collaboration étroite entre le terrain et le milieu de la formation. Il est également central de maintenir le subventionnement des places de formation et l'encadrement légal de la durée des stages.
- En ce qui concerne le financement des formations continues, des différences de pratiques existent en fonction des employeurs. Il pourrait être opportun d'ancrer des principes de base harmonisés en termes de temps mis à disposition et de budget alloué.
- Proposer des formations de base au personnel auxiliaire est identifié comme une pratique intéressante.
- En ce qui concerne la gestion d'équipe pour les grandes structures d'accueil, des formations complémentaires notamment en management ou en leadership peuvent être intéressantes afin d'être mieux outillé dans la gestion du personnel.

3. Conditions cadres pour les institutions

3.1. Taux d'encadrement et constitution des groupes

- Afin de répondre aux besoins des d'enfants, il serait important de différencier les prises en charge selon les classes d'âge, principalement pour les 1-3 H, dont les besoins diffèrent de ceux des plus grands. Il s'agirait notamment de distinguer les espaces au sein des lieux d'accueil selon les âges, si possible en regroupant les 1-3H et les 4-8H. Des ratios différents pourraient également être réfléchis, avec des taux plus conséquents pour les enfants de la 1ère à la 3ème Harmos.

3.2. Conditions de travail

- Une dichotomie existe entre le discours de terrain qui indique avoir des difficultés à recruter du personnel formé, et celui du milieu de la formation initiale qui soulignent que des étudiant-es peinent à trouver un emploi à la fin de leur cursus. Une étude de Savoir social et de la Conférence des hautes écoles spécialisées suisses de travail social est en cours. Elle porte sur la difficulté de certain-es ASE à trouver un emploi. Les résultats devraient être disponibles en avril 2024.
- Il n'est pas toujours aisé de recruter les professionnel-les de l'enfance recherchés. Pour les attirer, il s'agirait d'améliorer les conditions de travail en agissant sur plusieurs paramètres (assurer un nombre d'heures satisfaisant, des horaires continus, un droit à des vacances supplémentaires, une

rémunération fondée sur la pénibilité du travail). Offrir du temps de travail hors présence enfants (THPE) (actuellement absent des bases légales) est aussi identifié comme un facteur d'attractivité. Les professionnel·les ne s'occupent pas uniquement d'enfants sur la pause de midi et ont besoin d'un temps pour l'organisation des activités, qui doit être financé. Les professionnel·les souhaitent ainsi que le THPE soit reconnu, ancré dans la loi et subventionné.

- Les horaires coupés et les faibles taux d'activité sont souvent des éléments complexifiant le recrutement des professionnel·les de l'accueil parascolaire. Les réponses ne sont pas simples. Les besoins en personnel pour l'accueil parascolaire et ceux de l'accueil de la petite enfant ont lieu aux mêmes moments de la journée, ce qui limite le potentiel de synergies. Les collaborations avec les jardins d'enfants s'avèrent par contres plus opportunes. Il serait également possible de développer des places de socialisation ou de soutien éducatif pendant les espaces temps durant lesquels les écoliers et les écolières ne sont pas accueillis en structure parascolaire.

4. Système de gouvernance

4.1. Outils de pilotage

- L'administration cantonale du Valais va prochainement fournir une plateforme d'échange électronique de documents et de données. Le dispositif permettra de faciliter le pilotage de l'accueil parascolaire.
- Le politique a besoin de chiffres pour prendre des décisions. Il est donc important de développer des outils statistiques, notamment des indicateurs commun permettant de traiter des données homogènes. L'intérêt d'une approche quantitative impacte plusieurs axes : le politique ; la planification des besoins d'accueil et les synergies intercommunales ; la gestion financière ou la gestion d'entreprise et le pilotage pour les directions des structures d'accueil. Il y a donc lieu de définir communément les types d'indicateurs et la manière dont ils doivent être compris afin d'éviter un usage contre-productif. Bénéficier d'outils d'anticipation autorise le développement d'une politique stratégique de l'accueil de l'enfant, par exemple en adéquation avec la planification urbaine.

4.2. Évaluation de la qualité

- Il serait nécessaire de mener des enquêtes de satisfaction auprès des collaborateur·trices, des familles et des enfants, afin de connaître leur évaluation de la qualité des prestations.
- Il s'agirait également de créer un poste de « répondant·e qualité » au niveau cantonal et de permettre des synergies entre professionnel·les. Bien que des responsables pédagogies soient engagées dans les grandes régions du canton, les petites structures isolées n'ont pas toujours accès à ces types de soutien.

4.3. Coordinations interservices et entre les échelons de l'État

- Il est souligné que les collaborations interservices et les relations canton-communes fonctionnent avec satisfaction. Elles permettent notamment de développer aisément des projets : sont pris en exemple les projets pilotes favorisant l'accompagnement d'enfants allophones avant leur entrée à l'école ou l'inclusion des enfants en situation d'handicap. Le fait que les structures d'accueil soient des entités publiques semble être un élément facilitant la mise en œuvre rapide de projets.
- Le fonctionnement de silos entre départements cantonaux reste néanmoins réel et les collaborations pourraient être améliorées.
- Il serait nécessaire d'avoir une voie cadre au niveau fédéral pour soutenir l'accueil de l'enfance. Les conditions actuelles permettant de bénéficier d'une subvention fédérale sont problématiques et les soutiens financiers de la Confédération insuffisants.

4.4. Pilotage financier et prise en charge financière

- Le pilotage financier est fonctionnel au vu de la collaboration entre les communes et le Canton, le dialogue étant constant.
- Les communes ont la compétence de l'organisation de l'accueil de l'enfance étant qu'entité la plus à même de connaître les besoins de la population locale. Le degré d'informations qu'elles possèdent permettent d'identifier les besoins et les enjeux. Néanmoins, cette responsabilité représente pour elles une charge financière conséquente. Afin de la diminuer sans l'imputer aux parents, il s'agirait de s'assurer d'une contribution des employeurs, comme cela se fait dans d'autres cantons romands. De plus, un soutien de la Confédération est central pour développer un accueil de l'enfance de qualité et en cohérence.